



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION du Jeudi 26 Mai 2016

**Etaient présents : Tous sauf CLAUDEL Nadia et STOECKLIN Gilles (excusés)**

### 1. Contrat de travail Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire expose que suite à une erreur, lors du Conseil Municipal 29 mars dernier, le Contrat à Durée Déterminée de 3 ans de Mme ROATTA Marlène a été annulé, et doit être remplacé par un Contrat à Durée Indéterminée.

Après délibération, **le Conseil Municipal à l'unanimité autorise** Monsieur le Maire à signer ce CDI pour 6h30 / semaine, à compter du 01/05/2016, à l'échelon 04 du grade d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe, soit indice brut 348.

### 2. Devis salle de bain logement fromagerie

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise PREVITALI dans le cadre de la réfection de la salle de bain du logement au 1<sup>er</sup> étage de la fromagerie, et pour le carrelage au sol et la faïence sur les murs. Il s'élève à 1 576.92 € HT.

Après délibération, et **à l'unanimité, le Conseil Municipal valide** ce devis et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

### 3. Admission en non-valeur

A la demande de Mr COMMAN Jean-Paul, Trésorier de Maîche, il convient d'imputer la somme de 0.40 centimes due par Mr JEANGRAND Patrice, en non-valeur.

Après délibération, **le Conseil Municipal valide** cette demande, et **autorise** le Maire à émettre un mandat au 6541.

### 4. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Considérant qu'une grande partie des habitants des communes appartenant à la communauté de communes de Saint-Hyppolite est rattachée au bassin de vie de Maîche, et que plusieurs thématiques sont traitées en commun par ces deux collectivités, dans le cadre du SCOT du Pays Horloger et du Pôle Equilibre Territorial et Rural du Pays Horloger,

Considérant l'amendement adopté par la majorité des 2/3 des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale dans sa séance du 04/03/2016 qui donne avis favorable aux demandes présentées par les communes de Battenans-Varins, Cour Saint-Maurice, Rosureux, Vacluse et Vaclusotte qui souhaitent rejoindre la Communauté de Communes du Pays de Maîche dans son nouveau périmètre. Ces communes mettent en avant que leur population partage le bassin de vie socio-économique du secteur du plateau de Maîche. Ces collectivités adhèrent également au Pays Horloger dans le cadre d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et partagent les Compétences « Tourisme, schéma de cohérence territoriale, le projet de création d'un parc naturel régional ».

Après délibération, **le Conseil Municipal à l'unanimité, valide** le projet d'extension de périmètre de la CCPM avec l'adhésion des communes suivantes : Battenans-Varins, Bief, Burnevillers, Chamesol, Cour Saint-Maurice, Courfontaine, Dampjoux, Fleurey, Glère, Indevillers, Liebvillers, Montancy, Montandon, Montécheroux, Montjoie le Château, Les Plains et Grands Essarts, Rosureux, Saint-Hippolyte, Soulce Cernay, Les Terres de Chaux, Vacluse, Vaclusotte, Valoreille et Vaufrey.

## 5. Devis fauchage

Après délibération, le **Conseil Municipal à l'unanimité, valide** le devis pour le fauchage des bords de route, de l'entreprise BILLOD-LAILLET, d'un montant de 42 € HT / le km.

## 6. Décision Modificative n°01 - BP FORET

Suite à une erreur lors de la conception du BP FORET, il convient d'enlever les 300 € imputés au 001-déficit d'investissement.

Après délibération, le **Conseil Municipal à l'unanimité, valide** cette Décision Modificative.

## 7. Demande de terrain d'aisance

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de demande d'achat de terrain d'aisance, de Mr SAULCY et Mme BARRAS, demeurants au 3 Rue du Bas, qui souhaiteraient acquérir les parcelles cadastrées AB 189 et 201.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la vente de ces deux parcelles d'une surface totale de 210 m<sup>2</sup>, au prix de 6 € / m<sup>2</sup>.

## 8. Propositions de prêts

L'exposé du Maire entendu sur les différentes offres de prêts reçues, le **Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir** celles-ci :

- CAISSE D'EPARGNE : 29 000 € sur 12 ans - Taux fixe 1.16 % (achat parcelle boisée)
- CREDIT MUTUEL : 335 000 € sur 15 ans - Taux fixe 1.25 % (travaux voirie)
- CREDIT MUTUEL : 205 000 € en prêt relais sur 2 ans - Taux fixe 0.50 % (travaux voirie)

## 9. Divers

✓ Pour information le coût du déneigement pour la saison hivernale 2015/2016 se monte à 5 079.00 € HT.

✓ RAPPEL

Vu l'arrêté préfectoral n°2005-1904-01841 du 19 avril 2005 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs, pour les propriétés privées : les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants**:

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.

**Comptant sur le civisme de chacun, merci de bien vouloir les respecter ...**

*La séance est levée à 22 h 00*

**Le Maire, Thierry VERNEY**